



# Comité syndical

**Mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, 18h**

**Milhac-de-Nontron, salle des fêtes**

**Dossier de séance**

Photo : Sortie vélo Milhac-de-Nontron©GuillaumeVillegier-Unity



*Descubrir, Viure, Partatjar*



**Présentation de la nouvelle exposition Patrimoine industriel et artisanal du PNR Périgord-Limousin**

**1 CHARTE – GOUVERNANCE – FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

---

- 1.1 Note info : Révision de la Charte du Parc p 5
- 1.2 Décision modificative n° 1 du BP du syndicat mixte du PNR PL : Ouverture de crédit  
« Amortissements des subventions 2025 » p 7
- 1.3 Décision modificative n° 2 du BP du syndicat mixte du PNR PL : Réimputation de titres  
du budget Life Margaritifera margarifera après intégration des comptes au BP p 8
- 1.4 PROJET Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 24 avec la MNT  
(risque Santé) - avant avis CST p 11

**2 CULTURE -ÉDUCATION AU TERRITOIRE - IMPLICATION**

---

- 2.1 « Éduquer pour agir : information, sensibilisation, communication et éducation à l'eau » -  
demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour-Garonne - Plan de financement 2026 p 13

**3 BIODIVERSITE**

---

- 3.1 Programme LIFE « Wild Bees » : Travaux complémentaires de restauration écologique d'habitats  
naturels de landes humides p 15
- 3.2 Plans de financement 2025/2026 animation des sites Natura 2000 Nizonne, haute Dronne et  
plateau d'Argentine p 18

**Notes d'information** p 20

- Ressources humaines
  - 1. Présentation du RSU 2024 p 21
- Urbanisme, Patrimoine, Paysages
  - 2. Exposition Patrimoine industriel et artisanal du PNR Périgord-Limousin p 30
  - 3. Atelier hors les murs p 31
- Communication
  - 4. Réunions d'information à destination des secrétaires de mairie p 32

- Adaptation au changement climatique
    - 5. Balade urbaine commentée : « Adapter ma commune au changement climatique » p 33
    - 6. Fête des possibles en octobre p 34
    - 7. Fin du concours d'écriture « Le Périgord-Limousin en 2050 » p 36
    - 8. Journée de rencontre sur l'adaptation au changement climatique le 15 octobre à Saint-Estèphe p 37
    - 9. Projet « Les veilleurs du Bandiat » p 38
  
  - Biodiversité – Eau
    - 10. Participation au projet Life CARE p 40
    - 11. Candidature du Parc Périgord-Limousin à l'ARBNA : vers une stratégie territoriale pour la biodiversité p 41
    - 12. Candidature appel à projet PSE p 42
    - 13. Distribution des sachets de graines en végétal local destinés aux communes du Parc dans le cadre du Life Wild Bees p 44
- CONCLUSION : diffusion du petit film Life Wild Bees (4 mn)

**Revue de presse**

**p 46**

## Note d'information – Révision de la charte du Parc

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU, 1<sup>er</sup> Vice-président

### Révision Charte du PNR Périgord-Limousin

- **Rencontre des communes**

A la suite des rencontres avec les Etablissements publics de coopération intercommunale du nouveau périmètre Parc (au total, 12 EPCI) en mai et juin derniers, l'équipe du Parc travaille à l'organisation de rencontres avec les communes de ce même périmètre.

Une sollicitation a été faite auprès des DGS des EPCI pour réunir les maires des communes lors d'une conférence des maires, et ce pour les 12 intercommunalités concernées.

L'objectif est de présenter l'avant-projet et l'avancement de la révision de la charte du PNR PL 2026-2041. A savoir présenter le Parc (rôle et missions), faire un point sur la révision de la charte (rappels sur la procédure, retour sur la définition du périmètre), et enfin présenter une synthèse du projet de territoire, l'arborescence des ambitions, et le contenu des 32 mesures.

Ce sera aussi l'occasion de (re)nouer des liens de travail avec l'ensemble des communes, qui restent l'un des « points d'entrée » du Parc et de diffusion de ses actualités, projets ou animations.

Ce temps de rencontre avec les communes est prévu pendant le mois d'octobre 2025, en fonction des créneaux qui seront proposés par chacun des EPCI. Une restitution de ces rencontres sera faite auprès du Bureau exécutif en novembre 2025.

- **Avancement et calendrier**

Remise fin juin 2025, l'avant-projet de charte a été en relecture des élus du PNR PL, et des services de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine pendant tout l'été. De même, l'ensemble des partenaires, sur chacune des thématiques du Parc, a été mobilisé pour une relecture estivale.

**La date limite pour faire des remontées était fixée au 31/08/2025.** Quelques dernières remontées ont été acceptées sur la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre.

Actuellement, l'ensemble des données a été compilé dans un tableau, avant une réintégration globale, lorsque les services de l'Etat (DREAL) et de la Région auront donné leurs corrections et remarques. En effet, ces derniers ont informé le Parc qu'un retour ne serait finalement pas possible le 10/09 comme initialement fixé dans le calendrier : un report est à ce jour annoncé, amenant la limite de leurs remontées à fin septembre.

Le calendrier prévisionnel s'en trouve d'autant repoussé, avec pour conséquence l'impossibilité désormais très claire pour le PNR de proposer une délibération lors du CS le 01/10/2025. **Le vote de l'avant-projet est donc envisagé fin novembre 2025.**

Par ailleurs, à la demande des élus du syndicat, le travail sur la priorisation des mesures initialement imaginé lors du séminaire de rentrée le 05/09 dernier, a été repoussé plus tard dans la procédure, en raison de la très forte incertitude des engagements de l'Etat et de la Région (engagements financiers notamment) : **l'année 2027 est retenue pour réaborder le sujet de la priorisation des mesures.** Pour rappel, aucune attente particulière de la part du CNPN ou de la Région n'existe sur ce point.

Le rétroplanning (septembre-décembre 2025) a donc été mis à jour, ainsi que le calendrier prévisionnel global de la procédure de révision :

Le rétroplanning sur la période 09-12/2025 : Cf. en annexe

Le calendrier prévisionnel mis à jour :

- 30/09/2025 : retours de la DREAL et la Région NA
- 12 ou 13/11/2025 : date envisagée pour le vote des mesures phares en Bureau syndical - à valider par la Présidente
- 26/11/2025 : date envisagée pour le vote de l'avant-projet de charte en Comité syndical – à valider par la Présidente
- Décembre 2025 : saisie du Préfet de Région par la Région NA
- Juin 2026 : visite du CNPN et de la Fédération des PNR
- Août 2026 : perte du Label PNRPL
- Décembre 2026 : avis motivé du Préfet de Région sur le projet de charte
- Août 2027 : enquête publique (31 jours)
- Novembre 2027 : vote du projet de charte 2026-2041 par le Comité syndical
- Décembre 2027 à avril 2028 : consultation interministérielle
- Mai à septembre 2028 : consultation et délibérations des collectivités territoriales,
- Février 2029 : nouveau classement du PNR

**Votre contact au Parc : Estelle DEBOMY – [e.debomy@pnrpl.com](mailto:e.debomy@pnrpl.com)**  
05 53 55 36 00

## Décision modificative n°1 du budget principal du syndicat mixte du PNR PL : Ouverture de crédit « Amortissements des subventions 2025 »

Rapporteur : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

À la suite de la perception de deux subventions d'investissement concernant la refonte du site internet, il est nécessaire de procéder à leurs amortissements.

En effet, le bien principal étant amorti en comptabilité, les subventions le concernant doivent l'être également.

Afin de pouvoir mandater ces amortissements, il conviendrait de voter l'ouverture de crédits supplémentaires en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement par la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-777-633 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 623.00 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 623.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 623.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-13912-633 : Subv. inv. actifs amort. - Régions	0.00 €	2 623.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 623.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 623.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

### Il vous est proposé :

- De valider la décision modificative n°1 du budget principal du PNR PL détaillée ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec cette décision.



**Décision modificative n°2 du Budget principal  
du Syndicat mixte du PNR PL :  
Réimputation de titres du budget LIFE Margaritifera margarifera  
après intégration des comptes au BP**

Rapporteur : Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

---

Afin de régulariser certaines écritures comptables, il est nécessaire de procéder à la réimputation de plusieurs titres initialement enregistrés sur des comptes erronés. Ces corrections interviennent dans le cadre de l'intégration du budget LIFE Margaritifera margarifera au budget principal du Syndicat mixte du Parc naturel régional Périgord-Limousin au 1er janvier 2024. L'objectif est d'assurer la cohérence et la fiabilité des comptes, tout en respectant les règles comptables et budgétaires applicables.

*Vu le code général des Collectivités territoriales,*

*Vu l'instruction M57,*

*Selon l'avis n° 2012-05 du 18/10/2012 du Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CnoCP), relatif, notamment, aux corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales (erreur de calcul dans un plan d'amortissement, d'omission d'une dotation aux amortissements...), les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs s'enregistrent en situation nette **par opération d'ordre non budgétaire**,*

*Considérant que la correction d'erreurs sur exercice antérieur doit être neutre sur le résultat de l'exercice,*

*Considérant que pour assurer la neutralité de ces corrections, il est désormais obligatoire de corriger les erreurs sur exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaire par prélèvement sur le compte 1068,*

Les titres listés ci-dessous ont fait l'objet d'une erreur d'imputation et auraient dû être comptabilisés au compte 45421 (454213 sur l'exercice 2025). La réimputation de ces titres se fera par opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 comme suit :

**Débit au c/1068 et crédit au c/454213 pour 476 992,60 €.**

Étiquettes de lignes	Somme de Somme à passer au 454213
<b>2016</b>	<b>83 395.00</b>
<b>7473</b>	<b>6 917.00</b>
1	6 917.00
<b>7488</b>	<b>76 478.00</b>
4	76 478.00
<b>2017</b>	<b>96 299.60</b>
<b>7472</b>	<b>86 129.00</b>
8	8 629.00
9	77 500.00
<b>7473</b>	<b>5 433.00</b>
18	5 433.00
<b>7478</b>	<b>4 737.60</b>
24	4 737.60
<b>2018</b>	<b>119 748.77</b>
<b>7472</b>	<b>4 012.00</b>
10	4 012.00
<b>7473</b>	<b>5 193.00</b>
1	5 193.00
<b>7478</b>	<b>110 543.77</b>
3	16 935.85
6	13 023.76
7	4 662.09
8	67 774.91
15	8 147.16
<b>2019</b>	<b>5 949.20</b>
<b>7473</b>	<b>5 949.00</b>
4	5 949.00
<b>7478</b>	<b>0.20</b>
12	0.20
<b>2020</b>	<b>56 074.53</b>
<b>7472</b>	<b>48 000.00</b>
11	48 000.00
<b>7473</b>	<b>5 949.00</b>
17	5 949.00
<b>7478</b>	<b>2 125.53</b>
6	2 125.53
<b>2021</b>	<b>115 525.50</b>
<b>7472</b>	<b>4 012.00</b>
6	4 012.00
<b>7473</b>	<b>6 643.00</b>
1	6 643.00
<b>7478</b>	<b>104 870.50</b>
14	104 870.50
<b>Total général</b>	<b>476 992.60</b>

En outre, le titre 14/2017 compte 1317 d'un montant de 41 071,32 € doit faire l'objet aussi d'une réimputation mais cette fois budgétaire, d'où la nécessité d'ouvrir des crédits par la décision modificative suivante :

- **Dépenses investissement : compte 1317 opération 041 pour 41 071,32 €**
- **Recettes investissement : compte 454213 opération 041 pour 41 071,32 €**

Malgré les deux régularisations ci-dessus, un différentiel de 70,92 € persiste, et étant non identifiable, la régularisation se fera par une opération d'ordre non budgétaire via le compte 1068 selon le schéma suivant :

- **débit compte 1068 crédit compte 454213.**

**Il vous est proposé :**

- D'autoriser à mouvementer le compte 1068 (débit compte 1068 crédit compte 454213) par deux opérations d'ordre non budgétaire ;
- De valider la décision modificative d'ouverture de crédit au 041 présentée ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

**PROJET d'adhésion à la convention de participation proposée par  
le Centre de Gestion (CDG) de la Dordogne  
avec la Mutuelle Nationale Territoriale (risque Santé)  
- Avant avis CST**

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

---

Le CDG 24 a lancé une consultation pour le compte des collectivités qui ont donné mandat, en vue de signer une convention de participation pour la mutuelle santé à compter **du 1er janvier 2026**, en partenariat avec les CDG 47 et 64.

À l'issue de la procédure, après négociations avec les candidats et consultation des Comités Sociaux Territoriaux, les conseils d'administration des 3 CDG ont retenu la proposition de la MNT.

Des réunions d'information ont eu lieu avec la MNT afin de prendre connaissance de la convention de participation du CDG 24 (garanties, tarifs, conditions) ainsi que les différents dispositifs qui perdurent (contrats labellisés) et la nouvelle obligation de participation financière des employeurs territoriaux.

Les modalités vous sont exposées dans le power point.

Un sondage a été effectué au sein du parc afin de connaître les besoins de chaque agent.

14 sur les 25 interrogés seraient intéressés par le contrat mutualisé du CDG 24.

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 827-1 à L. 827-12,

VU l'article L.827-7 confiant aux Centres de Gestion la mission de conclure des conventions de participation au titre de la protection sociale pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif au nouveau dispositif de participation des employeurs locaux à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

VU l'Accord Collectif National portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 et en attente de transposition normative,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 28 mars 2025 approuvant le choix de mise en place d'une convention de participation par le CDG 24 pour le risque Santé,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du CDG 24 en date du 27 juin 2025 approuvant le choix de l'opérateur,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 24 en date du 4 juillet 2025 approuvant le choix de l'organisme assureur retenu pour la conclusion de la convention de participation relative au risque Santé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2031,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du **...17/10/2025.....** relatif au choix de la convention de participation proposée par le CDG 24 et au montant de participation versé aux agents pour le risque Santé ;

Exposé des motifs :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Celle-ci devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque Santé pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 €, par agent et par mois, dans la limite des dépenses engagées par l'agent.

En parallèle, l'article L.827-7 du CGFP confie aux centres de gestion une nouvelle mission obligatoire, à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales de son ressort et leurs établissements publics, des conventions de participation couvrant les risques prévoyance et santé.

Le CDG 24 a donc lancé le 1<sup>er</sup> avril 2025 une procédure de mise en concurrence mutualisée afin de conclure une convention de participation pour le risque Santé au profit des collectivités et établissements publics du département l'ayant sollicité.

À l'issue de cette procédure, le CDG 24 a souscrit une convention de participation pour le risque Santé, auprès de la MNT pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

La Présidente rappelle que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à cette convention par délibération de leur assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial et que l'employeur doit également définir le montant de participation financière accordée aux agents qui choisiraient d'adhérer au contrat proposé par la MNT en application de la convention de participation signée avec le CDG 24.

L'autorité territoriale précise que l'adhésion des agents à cette convention de participation n'est pas obligatoire : cela signifie que chacun décide d'y adhérer volontairement et de choisir son niveau de garantie mais que seuls les agents adhérents à cette convention seront éligibles à la participation de l'employeur.

**L'autorité territoriale propose d'adhérer à la convention de participation du CDG 24 et de définir un montant de participation employeur à la couverture du risque Santé de 20 € par agent et par mois.**

Il vous est proposé :

- DE DÉBATTRE de la proposition ci-dessus ;
- D'ADHÉRER à la convention de participation pour le risque Santé, conclue entre le CDG 24 et la MNT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- DE VERSER une participation financière de 20 € bruts par agent et par mois, aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ayant souscrit au contrat proposé par la MNT dans le cadre de la convention de participation du CDG 24 ;
- D'AUTORISER la Présidente à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire avec le CDG 24 et la MNT ;
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter l'avis du CST ;
- D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget 2026.



## "Éduquer pour agir : information, sensibilisation, communication et éducation à l'eau" - demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour-Garonne - Plan de financement 2026

Axe V : Dynamiser l'identité et les liens sociaux en Périgord-Limousin  
Orientation 14 : Développer des projets éducatifs en direction des jeunes publics

Rapporteur : Bernard JARRY

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin abrite la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides et Eau (CATZHE), qui bénéficie déjà d'un soutien financier important de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, témoignant de la solidité du partenariat existant.

Dans la perspective de l'année 2026, et dans le cadre de sa mission Éducation au Territoire, le Parc souhaite renforcer cette collaboration en déposant une demande de financement au titre du programme : « Éduquer pour agir : information, sensibilisation, formation, communication et éducation à l'eau ».

Cette demande a pour objectif de soutenir la mise en œuvre d'animations pédagogiques et de participer au financement partiel des postes des deux chargées de mission Éducation au Territoire, à hauteur de 103 jours pour Adeline CHOZARD et 103 jours pour Peggy DUFOUR.

L'ambition est de sensibiliser l'ensemble des publics du territoire du Parc situé sur le bassin versant Adour-Garonne aux grands enjeux liés à la ressource en eau. Ces actions seront définies et mises en œuvre en étroite collaboration avec la Cellule Eau du Parc et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Elles s'articuleront autour des axes suivants ;

- 3 animations scolaires pour 40 classes d'écoles primaires,
- 10 projets de collégiens et lycéens,
- 4 projets menés par des espaces jeunes et/ou centres de loisirs,
- 1 « Rendez-vous du Parc »,
- 2 journées de formation du réseau des éducateurs au territoire,
- 2 accompagnements pédagogiques sur des projets de des-imperméabilisations de cours d'établissements scolaires.

Le plan de financement prévisionnel pour cette action serait le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant	%
Frais salariaux	44 048,14 €	AEAG	50 471,21 €	50,00
Frais indirects	14 420,00 €	Feder N-A	25 956,73 €	25,71
Prestations de services	42 474,28 €	<b>Sous-total</b>	<b>76 427,94 €</b>	<b>75,71</b>
		Autofinancement	24 514,48 €	24,29
<b>TOTAL TTC</b>	<b>100 942,42 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 942,42 €</b>	<b>100</b>

**Il vous est proposé :**

- De valider le plan de financement 2026 présenté ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à solliciter les financements relatifs à cette mission auprès de l'ensemble des partenaires ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à signer tout acte utile en la matière.



## Travaux complémentaires de restauration écologique d'habitats naturels de landes humides dans le cadre du projet LIFE19 NAT/FR/000975

Axe II – Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin

*Orientation 4 – Améliorer la connaissance de la biodiversité et préserver le niveau de richesse faunistique et floristique du territoire*

Rapporteur : Pascal MECHINEAU

---

Un des axes majeurs du projet LIFE Wild Bees repose sur la recréation d'un maillage dense d'habitats favorables aux pollinisateurs sauvages. Dans ce cadre, des travaux de génie écologique ont été réalisés en 2024 pour restaurer des sites d'alimentation et de reproduction des abeilles sauvages, tout en renforçant leur connectivité écologique.

Ces travaux, réalisés sur 3 sites de landes humides (Site 5 « Lande de Forgeas » à Saint-Bazile / Site 6 « Lande de la Judie » à Champsac / Site 8 « Lande de Chenevières » à Pages) incluait :

- de la fauche avec exportation de matière végétale
- de l'étrépage (retrait la couche superficielle du sol)

Avec les objectifs suivants :

- améliorer l'état de conservation des habitats de landes humides ;
- retrouver une diversité floristique caractéristique des habitats de landes humides ;
- offrir des ressources alimentaires et micro-habitats favorables aux abeilles sauvages ;
- limiter la colonisation de la fougère aigle et de la bourdaine notamment.

Pour prolonger l'effet de ces travaux, il est prévu de réaliser une nouvelle fauche avec exportation de ces trois sites, y compris sur les surfaces étrépagées entre octobre 2025 et mars 2026, voire un troisième passage l'hiver suivant (2026-2027) si une prolongation du projet LIFE est validée.

En complément, afin de compenser à l'échelle du programme LIFE, le manque de sites de travaux qui étaient prévus sur les territoires des PNR de Millevaches et des Landes de Gascogne, le Parc a l'opportunité d'ajouter des actions de restauration similaires sur deux landes complémentaires (Site 16 « Lande du Puy chabrol », à Bussière-Galant (87) / Site 17 « Lande de Massaloux », à Gorre (87). Ces sites ont été choisis en concertation avec le conservateur de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) du « réseau de landes atlantiques du PNR Périgord Limousin » et le Conservatoire d'Espace Naturel de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), en charge de leur gestion, en lien avec leur besoin imminent en travaux de restauration. Par ailleurs, ces sites ont déjà bénéficié d'un suivi « abeilles sauvages » (coupelles colorées et gros apidés) entre 2018 et 2021, pouvant faire office d'état initial pour ce programme LIFE. Des suivis post travaux seront programmés en 2026 pour ces deux nouveaux sites.

Les travaux envisagés pour ces deux sites supplémentaires sont les mêmes que ceux réalisés sur les trois sites précédents en 2024 (fauche avec exportation et étrépage). La période de

travaux envisagée est la même, à savoir entre octobre 2025 et mars 2026, voire un deuxième passage l'hiver suivant (2026-2027) mais uniquement en fauche avec exportation sur toutes les surfaces (y compris celles qui seront étreppées en 2025-2026) si une prolongation du projet LIFE est validée.

Avant d'engager les travaux sur ces deux nouveaux sites, il est nécessaire de signer des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les propriétaires et le gestionnaire, sur le modèle de celles établies précédemment pour les trois sites de landes ayant déjà fait l'objet d'interventions.

Les communes de Bussière-Galant et de Gorre, propriétaires des terrains, ainsi que le CEN NA, gestionnaire des deux sites, n'ont émis aucune observation sur les projets de convention et ont donné leur accord pour leur validation.

Pour réaliser ces travaux, un marché public a été publié en juillet sur AWS, la plateforme de publication des marchés publics utilisé par le Parc.

Deux lots étaient proposés :

- Lot n°1 : fauche ou broyage avec exportation
- Lot n°2 : étrepage

4 structures ont déposé un dossier pour le lot 1 et 3 pour le lot 2. Après analyse, il est proposé que le lot 1 soit réalisé par l'entreprise Lucane artisan du patrimoine naturel et le lot 2 par l'entreprise Sarl JP Philips.

Les montants pour chaque lot seraient les suivants :

Tranche ferme (année 2025)					
Nature de travaux	Site concerné	Unité	Quantité (nb d'unité)	Coût unitaire en €/m²	Montant en € HT
<b>Lot 1</b>					
Fauche avec exportation en lisière	N°5 - Forgeas	m²	9000	0,26 €	2 340,00 €
	N°8 - Chenevières	m²	16000	0,26 €	4 160,00 €
Fauche avec exportation (en dehors du site à moins de 100 km)	N°6 - Judie	m²	30000	0,28 €	8 400,00 €
	N°16 - Puy Chabro	m²	22000	0,30 €	6 600,00 €
	N°17 - Massaloux	m²	25000	0,28 €	7 000,00 €
				<b>Total € HT Lot 1</b>	<b>28 500,00 €</b>
				<b>TVA 20%</b>	<b>5 700,00 €</b>
				<b>Total € TTC Lot 1</b>	<b>34 200,00 €</b>
<b>Lot 2</b>					
Etrepage	N°16 - Puy Chabro	m²	5000	0,97	4 850,00 €
	N°17 - Massaloux	m²	2000	0,97	1 940,00 €
				<b>Total € HT Lot 2</b>	<b>6 790,00 €</b>
				<b>TVA 20%</b>	<b>1 358,00 €</b>
				<b>Total € TTC Lot 2</b>	<b>8 148,00 €</b>
				<b>Total € HT</b>	<b>35 290,00 €</b>
				<b>TVA</b>	<b>7 058,00 €</b>
				<b>Total € TTC</b>	<b>42 348,00 €</b>
<b>Tranche conditionnelle (année 2026)</b>					
Nature de travaux	Site concerné	Unité	Quantité (nb d'unité)	Coût unitaire en €/m²	Montant en € HT
<b>Lot 1</b>					
Fauche avec exportation en lisière	N°5 - Forgeas	m²	9000	0,27 €	2 430,00 €
	N°8 - Chenevières	m²	16000	0,27 €	4 320,00 €
Fauche avec exportation (en dehors du site à moins de 100 km)	N°6 - Judie	m²	30000	0,29 €	8 700,00 €
	N°16 - Puy Chabro	m²	27000	0,31 €	6 820,00 €
	N°17 - Massaloux	m²	27000	0,29 €	7 250,00 €
				<b>Total € HT</b>	<b>29 520,00 €</b>
				<b>TVA 20%</b>	<b>5 904,00 €</b>
				<b>Total € TTC</b>	<b>35 424,00 €</b>
				<b>Total marché € HT</b>	<b>64 810,00 €</b>
				<b>TVA 20%</b>	<b>12 962,00 €</b>
				<b>Total marché € TTC</b>	<b>77 772,00 €</b>

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

<b>Plan de financement</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>%</b>
Commission européenne	25 924 €	33.34
État – Fonds verts*	51 848 €	66.66
<b>TOTAL</b>	<b>77 772 €</b>	<b>100</b>

\*80% du HT

**Il vous est proposé :**

- D'approuver les deux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et autoriser la Présidente à signer ces conventions ;
- De valider le plan de financement proposé pour les travaux ;
- De retenir les entreprises proposées : l'entreprise Lucane artisan du patrimoine naturel pour le lot 1 et l'entreprise Sarl JP Philips pour le lot 2, pour un montant de 77 772 € TTC ;
- D'autoriser la Présidente à signer le marché ou tout autre document en lien avec ce dossier.

## **Plans de financement 2025/2026 animation des sites Natura 2000 Nizonne, haute Dronne et plateau d'Argentine**

**Axe II : Préserver la biodiversité du Périgord-Limousin**  
**Orientation 3 : Sauvegarder, valoriser et mettre en réseau une mosaïque de sites remarquables**

Rapporteur : Pascal MÉCHINEAU

---

La mission d'animation des sites Natura 2000 est confiée par la Région Nouvelle-Aquitaine à des structures opératrices impliquées localement. Cette mission consiste à :

- animer le comité de pilotage ;
- informer les propriétaires et exploitants agricoles ;
- mettre en œuvre les mesures contractuelles (Mesures agroenvironnementales, contrats Natura 2000...) ;
- porter assistance technique et scientifique aux porteurs de projets du territoire et rendre des avis à la demande des services instructeurs ;
- favoriser la cohérence des politiques publiques et outils de planification (documents d'urbanisme...) avec le document d'objectifs.

La candidature du Parc comme structure porteuse de l'animation du site « Vallée de la Nizonne » a été reconduite en décembre 2022 pour la période 2023-2025. Celles des sites « réseau hydrographique de la haute Dronne » et « plateau d'Argentine » ont été reconduites fin 2023 pour la période 2024-2026.

Afin de simplifier et optimiser les demandes d'aides pour le financement des animations, il est proposé de déposer un seul dossier pour l'animation des trois sites Natura 2000, sur une période de deux ans (2025/2026). Cette demande unique annulera et remplacera les demandes d'aides pour les animations 2025 qui n'ont pas encore été instruites par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Pour ce faire, il est proposé que le Parc demande une prorogation exceptionnelle d'un an (jusqu'à fin 2026) pour le portage de l'animation du site Natura 2000 vallée de la Nizonne. Cette demande sera soumise aux élus membres du comité de pilotage du site.

Pour les années 2025 et 2026, le Parc sollicitera les financements pour l'animation des sites Natura 2000 « réseau hydrographique de la haute Dronne », « plateau d'Argentine » et « vallée de la Nizonne » à hauteur de 80 % capés de fonds européens (FEADER) – les montants financés par le FEADER sont généralement inférieurs à 80 % des frais de personnels réels après application des options de coûts simplifiés (OCS) imposés par le règlement du FEADER– et 20% d'autofinancement demandés par la Région pour assurer cette mission.

Les plans de financement des dépenses éligibles à ces missions d'animation seraient les suivants :

➤ **Sites Réseau hydrographique de la haute Dronne et du plateau d'Argentine (1 ETP)**

Plan de financement réglementaire Union européenne

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	92 434,64 €	FEADER (80%)	89 107,00 €
Frais généraux (forfait 15%)	13 865,20 €	Autofinancement (20%)	22 276,75 €
Frais de mission	5 083,91 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>111 383,75 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>111 383,75 €</b>

Plan de financement dépenses réelles

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	100 520,72 €	FEADER (73,89 % après application des OCS)	89 107,00 €
Frais généraux (forfait 15%)	15 078,11 €	Autofinancement (26,11%)	31 491,83 €
Frais de mission	5 000,00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>120 598,83 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 598,83 €</b>

➤ **Site Vallée de la Nizonne (1 ETP)**

Plan de financement réglementaire Union européenne

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	77 810,94 €	FEADER (80%)	75 009,74 €
Frais généraux (forfait 15%)	11 671,64 €	Autofinancement (20%)	18 752,44 €
Frais de mission	4 279,60 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>93 762,18 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>93 762,18 €</b>

Plan de financement dépenses réelles

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Frais salariaux	81 319,50 €	FEADER (78,12 % après application des OCS)	75 009,74 €
Frais généraux (forfait 15%)	12 197,93 €	Autofinancement (21,88%)	21 007,69 €
Frais de mission	2 500,00 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>96 017,43 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>96 017,43 €</b>

**Il vous est proposé :**

- De valider la demande de prorogation de la candidature du Parc à l'animation du site Natura 2000 vallée de la Nizonne pour l'année 2026 ;
- De valider les plans de financement prévisionnels 2025-2026 présentés ci-dessus ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document en lien avec ce dossier.

## **Notes d'information**

## Note d'information – Présentation du Rapport Social Unique 2024

Elu référent : Pascal MÉCHINEAU

Depuis le 1er janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient remplacer le "Bilan social" qui s'opérait tous les deux ans.

Pour les collectivités et établissements publics de moins de 50 agents, le Centre de gestion recueille auprès d'eux les informations nécessaires à l'élaboration de ce rapport afin que ce dernier puisse être présenté au Comité Social Territorial placé auprès du CDG.

Le RSU présente les données issues de la base de données sociales ainsi que les analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents
- La situation comparée des femmes et des hommes et son évolution
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne les personnes en situation de handicap.

Quels sont les objectifs du Rapport Social Unique ?

Il est essentiel pour chaque employeur de pouvoir s'appuyer sur un état des lieux des données relatives à ses effectifs afin de définir, dans le cadre d'un dialogue social, une politique RH ambitieuse et adaptée aux enjeux de la collectivité ou de l'établissement public.

Ce diagnostic permet de :

- Mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, etc.),
- Établir les lignes directrices de gestion (LDG),
- Se comparer avec des collectivités de taille équivalente.
- Mettre en place des actions spécifiques mutualisées (plan de formation, ...)

Vous pouvez prendre connaissance du RSU 2024 du PNR Périgord-Limousin en pièce jointe. Il sera rendu accessible sur le site internet dans un délai de 60 jours maximum après cette présentation.

Le Rapport Social Unique 2024 met en lumière l'évolution des effectifs et des principaux indicateurs sociaux de la collectivité au 31 décembre 2024. Avec 32 agents employés, dont une majorité de fonctionnaires (46 %) et un taux de contractuels permanents élevé (20 %), le rapport souligne la stabilité des effectifs, marquée par une seule arrivée d'agent permanent et aucun départ sur l'année. L'âge moyen des agents permanents s'établit à 47 ans, traduisant une structure relativement expérimentée, tandis que les contractuels non permanents présentent un âge moyen plus jeune, autour de 33 ans. Par ailleurs, le temps partiel reste limité

et principalement concentré chez les agentes féminines (21 %), et aucune sanction disciplinaire ni accident du travail n'a été recensé en 2024.

En matière budgétaire, les charges de personnel représentent 58,11 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, avec un montant total de 1,59 M€ pour l'année. La rémunération moyenne des agents permanents atteint environ 45 000 € bruts annuels, primes incluses, celles-ci représentant 18,58 % de la masse salariale. Le rapport met également en évidence un taux d'absentéisme maîtrisé de 3,31 %, soit en moyenne 12,1 jours d'absence pour motif médical par fonctionnaire. Enfin, l'investissement en formation demeure soutenu : 60,9 % des agents permanents ont suivi au moins une journée de formation en 2024, pour un budget total de 14 278 €, confirmant l'engagement du PNR Périgord-Limousin en faveur du développement des compétences et de l'accompagnement des parcours professionnels.

**Votre contact au Parc :**

**Corinne DUBREUIL**, Chargée des Ressources humaines [c.dubreuil@pnrpl.com](mailto:c.dubreuil@pnrpl.com)



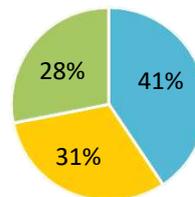
## PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](http://www.bs.donnees-sociales) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Dordogne.

### Effectifs

#### ➔ 32 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 13 fonctionnaires
- > 10 contractuels permanents
- > 9 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

#### ➔ 90 % des contractuels permanents en CDI

#### ➔ Précisions emplois non permanents

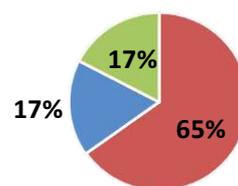
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 3 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

### Caractéristiques des agents permanents

#### ➔ Répartition par filière et par statut

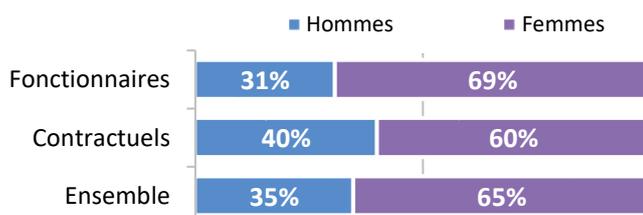
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	46%	20%	35%
Technique	54%	80%	65%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### ➔ Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

#### ➔ Répartition par genre et par statut

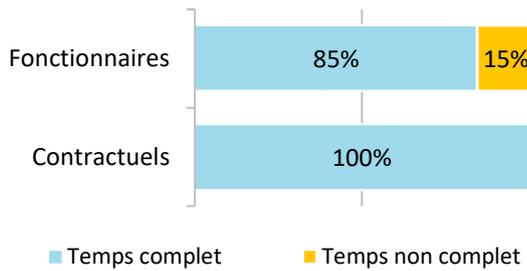


#### ➔ Les principaux cadres d'emplois

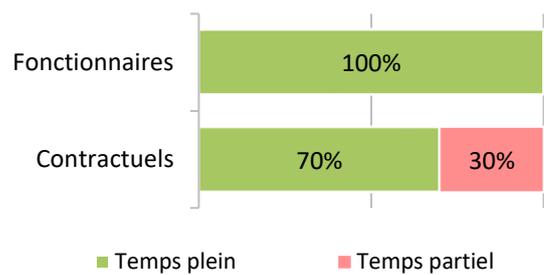
Cadres d'emplois	% d'agents
Ingénieurs	52%
Attachés	13%
Rédacteurs	13%
Adjoints administratifs	9%
Adjoints techniques	9%

## Temps de travail des agents permanents

### ➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



### ➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### ➔ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	29%	0%

### ➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

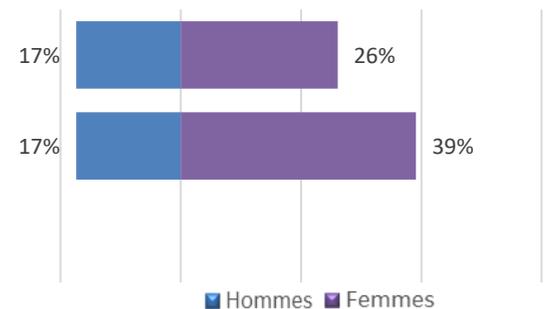
0% des hommes à temps partiel  
21% des femmes à temps partiel

## Pyramide des âges

### ➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	49,42	de 50 ans et +
Contractuels permanents	44,50	
<b>Ensemble des permanents</b>	<b>47,28</b>	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	33,61	de - de 30 ans

Pyramide des âges  
des agents sur emploi permanent



\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

## Équivalent temps plein rémunéré

### ➔ 31,75 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 11,49 fonctionnaires
- > 10,46 contractuels permanents
- > 9,80 contractuels non permanents

57 785 heures travaillées rémunérées en 2024

#### Répartition des ETPR permanents par catégorie



## Positions particulières

Aucune position particulière

## Mouvements

➔ En 2024, 1 arrivée d'agent permanent et aucun départ

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

### Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
22 agents	23 agents

<sup>1</sup> cf. page 7

### Variation des effectifs\*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	11,1%
<b>Ensemble</b>	↗	<b>4,5%</b>

➔ Aucun départ d'agent permanent en 2024

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels 100%

\* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

## Évolution professionnelle

➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

➔ 6 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

## Sanctions disciplinaires

➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	0	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

## Budget et rémunérations

### ➔ Les charges de personnel représentent 58,11 % des dépenses de fonctionnement

<b>Budget de fonctionnement*</b>	<b>2 736 737 €</b>	<b>Charges de personnel*</b>	<b>1 590 260 €</b>	➔	<b>Soit 58,11 % des dépenses de fonctionnement</b>
----------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------	---	--

\* Montant global

<b>Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :</b>	<b>859 502 €</b>	<b>Rémunérations des agents sur emploi non permanent :</b>	<b>265 562 €</b>
Primes et indemnités versées :	159 661 €		
IFSE :	147 442 €		
CIA :	7 572 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 536 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	9 872 €		
Supplément familial de traitement :	5 067 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

### ➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	s	37 211 €	41 298 €		32 169 €	
Technique	45 018 €	36 804 €	s		s	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation						
<b>Toutes filières</b>	<b>49 803 €</b>	<b>36 886 €</b>	<b>39 461 €</b>		<b>30 149 €</b>	

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

### ➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,58 %

#### Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>22,21%</b>
<b>Contractuels sur emplois permanents</b>	<b>14,11%</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,58%</b>

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 15 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ 105 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

### ➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s		12 918 €	336 €	3%	4 727 €	368 €	7%	4 314 €	374 €	8%
Catégorie B	9 168 €	332 €	3%									
Catégorie C	5 151 €	339 €	6%	s								

\*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

## Absences

➔ En moyenne, 12,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 1,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
<b>Taux d'absentéisme « compressible »</b> (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,31%	0,52%	2,10%	0,88%
<b>Taux d'absentéisme médical</b> (toutes absences pour motif médical)	3,31%	0,52%	2,10%	0,88%
<b>Taux d'absentéisme global</b> (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,31%	0,52%	2,10%	0,88%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 28,0 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

## Accidents du travail

➔ Aucun accident du travail déclaré en 2024

## Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**  
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité
- ➔ **FORMATION**  
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**  
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**  
La collectivité ne dispose pas d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

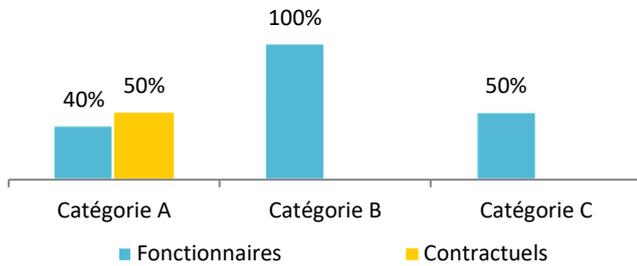
**1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent**

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

## Formation

➔ En 2024, 60,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



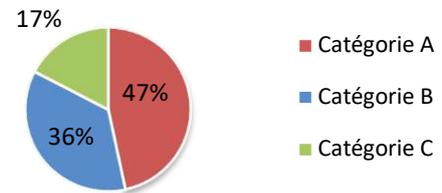
➔ 14 278 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	71 %
Frais de déplacement	6 %
Autres organismes	23 %

➔ 75 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :  
> 3,3 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	85%
Autres organismes	15%

## Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	1 920 €
Montant moyen par bénéficiaire	120 €

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

## Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

## Précisions méthodologiques

### ➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

### ➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

*Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie*

#### Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

*\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

### ➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

## Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



DONNÉES SOCIALES  
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025

Version 1

## **Note d'information – Exposition « Patrimoine industriel et artisanal du PNR Périgord-Limousin »**

Elu référent : Jean LE GOFF

Pour valoriser l'inventaire réalisé avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine entre 2017 et 2021, le Parc a créé une exposition sur le patrimoine industriel et artisanal de son territoire.

L'objectif de cette exposition est de passer à la loupe ces typologies de patrimoine, en mettant l'accent sur les photographies de ces lieux.

Composée de 14 kakémonos et de 6 maquettes réalisées par l'artiste du papier Philippe UG, cette exposition sera présentée pour la première fois au public aux journées d'études « l'Art dans l'usine » organisée par le service Patrimoine et Inventaire de la Région Nouvelle-Aquitaine les 14 et 15 octobre à Limoges. En 2026, elle sera à disposition du territoire. A ce jour, elle est déjà réservée par les médiathèques de Cussac, Ladignac-le-Long, Saint-Pardoux la-Rivière et Nexon.

Les réservations et modalités d'emprunt sont à voir avec Emilie Hervieux, chargée de mission Patrimoine.

**Votre contact au Parc : Emilie HERVIEUX**, Chargée de mission Patrimoine et Valorisation de la Grande Boucle – [e.hervieux@pnrpl.com](mailto:e.hervieux@pnrpl.com) –

## Note d'information

### Atelier Hors les Murs, travaux universitaires sur le Parc

Elu référent : Jean LEGOFF

Depuis maintenant 2016, le Parc naturel régional Périgord-Limousin accueille, tous les ans, des ateliers qualifiés 'Hors les Murs'.

Ces derniers mobilisent des équipes d'étudiants en Master 1 ou 2, de disciplines et Universités variant d'une année sur l'autre, pour élaborer avec les acteurs locaux des projets de territoire en lien avec les besoins pédagogiques et la charte du PNRPL.

Pour l'année universitaire 2025-2026, un atelier va se dérouler sur la commune de Jumilhac-le-Grand. Les partenaires sont :

- l'Université de Bordeaux Montaigne : Master d'Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels 'IPCI', dirigé par Monsieur François Pouthier qui sera l'enseignant référent à l'atelier,
- l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux : Master Management de Projets Culturels et Développement des Territoires (MPCDT, dirigé par Monsieur Alessandro Jedlowski),
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, Master Théorie et Pratique de la Conception Architecture, représentée par Marie Hélène Gay-Charpin.

Les universités sont lauréates de la bourse décernée par la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux.

Les étudiants et leurs enseignants sont attendus sur le terrain du 20 au 23 novembre 2025, et du 11 au 14 février 2026.

#### Votre contact au Parc :

**Muriel LEHERICY**, chargée de mission Urbanisme, Paysage, Observatoire du territoire  
[m.lehericy@pnrpl.com](mailto:m.lehericy@pnrpl.com)

## Note d'information – Réunions d'information à destination des secrétaires de mairie

Élue référente : Francine BERNARD

En raison de leur rôle d'accueil du public et, le cas échéant, de relais d'information, les secrétaires de mairie constituent des acteurs essentiels pour renforcer la visibilité du Parc naturel régional et de ses actions sur le territoire.

Afin de faciliter la compréhension du rôle du Parc et de **favoriser la diffusion de ses actualités**, la mission « Communication » met en place, à titre expérimental, de courts temps d'information dédiés aux secrétaires de mairie. Une invitation officielle sera prochainement adressée à l'ensemble des communes du Parc.

Ces rencontres auront pour objectif de donner aux secrétaires de mairie les clés nécessaires pour **relayer, de manière éclairée, nos informations** et éventuellement d'orienter les habitants vers le Parc lorsque cela s'avère utile.

Pour favoriser la participation des agents concernés, huit créneaux de deux heures seront proposés début novembre, répartis sur quatre communes du territoire. Les maires et délégués du Parc sont invités à encourager la participation de leur(s) secrétaire(s) de mairie à ces temps d'échanges, dans l'esprit de coopération et de partenariat qui anime notre Parc.

### Votre contact au Parc :

**Laurence PEYRE**, Chargée de mission Communication et implication, [l.peyre@pnrpl.com](mailto:l.peyre@pnrpl.com)

## Note d'information – Balade urbaine commentée « Adapter ma commune au changement climatique »

Élue référente : Colette LANGLADE

La Région Nouvelle-Aquitaine alimente une plateforme de retours d'expériences exemplaires sur l'adaptation au changement climatique. Grâce à cet outil, le Parc a découvert les balades créées par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Dordogne (CAUE 24) pour former les élus aux évolutions climatiques dans les bourgs.

Riche de ce retour d'expérience, le Parc s'est associé au CAUE 87 et à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin via le programme Petite Ville de Demain de Rochechouart afin de dupliquer cette initiative. Ce partenariat permet d'apporter des visions complémentaires pour proposer un format opérationnel aux élus. Il s'appuie sur un livret reprenant l'ensemble des points d'arrêts et des conseils personnalisés pour favoriser l'adaptation des bourgs.

Une première balade urbaine a été programmée le samedi 27 septembre de 10h à 12h30 à Rochechouart. Seuls les élus du territoire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin sont conviés à cet évènement, ainsi que l'ensemble des chargés de mission Plans climat et Petite Ville de Demain du Parc.

### Appel à participation des communes

L'objectif est de dupliquer cette balade dans d'autres villes volontaires du territoire à l'automne 2026. L'organisation de cette balade est gratuite en Haute-Vienne. En Dordogne, le CAUE 24 facture environ 1 700 € pour cette prestation. Toute commune volontaire doit se faire connaître d'ici novembre 2025 pour une intervention à l'automne 2026 (1 à 2 communes maximum en Dordogne).

**Votre contact au Parc : Jeanne LEROY**, Chargée de mission Adaptation au changement climatique, [j.leroy@pnrpl.com](mailto:j.leroy@pnrpl.com)



## Note d'information – Fête des possibles en octobre

Élue référente : Colette LANGLADE

La Fête des possibles est un événement national. Le café citoyen de la Communauté de communes Périgord Limousin a décidé de coordonner une programmation localement du 6 au 18 octobre autour de Thiviers. Plusieurs évènements sont proposés par diverses associations et structures.

Le Parc est partenaire de l'évènement et a programmé plusieurs animations dans ce cadre :

- Balade racontée 2050 à Firbeix le 6 octobre de 17h à 19h, en partenariat avec les communautés de communes du Périgord Vert
- Soirée « Le Périgord-Limousin en 2050 » à Miallet le 7 octobre de 19h à 22h en partenariat avec les communautés de communes du Périgord Vert et Acclimaterra. La soirée sera rythmée par deux temps forts : une conférence de Benoit SAUTOUR (membre du conseil scientifique du Parc) et la remise des prix du concours d'écriture
- Balade racontée 2050 à Saint-Paul-la-Roche le 17 octobre de 14h à 16h30 en partenariat avec la commune
- Conférence du CAUE 24 et de l'ADIL 24 sur la rénovation du bâti et le confort d'été à Thiviers le 18 octobre

La programmation complète de la Fête des possibles sera publiée prochainement par le café citoyen.

Les délégués Parc sont chaleureusement invités à participer aux différents évènements organisés, et notamment à la conférence de Benoit SAUTOUR du 7 octobre.

Cet évènement témoigne d'une dynamique locale sur les transitions et permet d'intégrer les actions du Parc dans le tissu associatif. L'évènement étant centré sur le territoire Thibérien, il sera pertinent de s'impliquer sur un *autre* territoire pour la Fête des possibles 2026, selon les initiatives associatives.

**Votre contact au Parc : Jeanne LEROY**, Chargée de mission Adaptation au changement climatique, [j.leroy@pnrpl.com](mailto:j.leroy@pnrpl.com)

# FÊTE DES POSSIBLES

**FÊTE DES POSSIBLES**

APÉRITIF  
REMISE DE PRIX  
CONFÉRENCE

**LE PÉRIGORD  
LIMOUSIN  
EN 2050**

**MARDI 7 OCTOBRE 2025**  
**SALLE DES FÊTES - MIALLET - 19H**

"Biodiversité et climat, se préparer à vivre dans un monde différent"  
Conférence par Benoit Sautour, professeur de l'Université de Bordeaux

Conférence précédée de la remise des prix du concours d'écriture "Le Périgord-Limousin en 2050"

**ENTRÉE LIBRE**

Parc naturel régional Périgord Limousin  
05 53 55 36 00  
info@pnrl.com

**FÊTE DES POSSIBLES** Imaginons ensemble le monde de demain

**Balade racontée**  
**"Un coin de Périgord Vert en 2050"**

**Firbeix**  
**Lundi 6 octobre**  
17h - 19h

Gratuit sur inscription auprès du Parc : 05 53 55 36 00  
Rendez-vous à la **salle des fêtes** de Firbeix  
Dans le cadre de la Fête des Possibles

Plus d'informations : [www.pnr-perigord-limousin.fr](http://www.pnr-perigord-limousin.fr)

*Descubrir, Viure, Partajar*

**FÊTE DES POSSIBLES** Les rendez-vous du Parc Périgord-Limousin

**Balade racontée**  
**"Un coin de Périgord-Limousin en 2050"**

**St-Paul-la-Roche**  
**Vendredi 17 octobre**  
14h30 - 16h

Gratuit sur inscription auprès du Parc : 05 53 55 36 00  
**Place des Hironnelles**, devant la salle des fêtes  
En partenariat avec la commune de Saint-Paul-la-Roche  
Dans le cadre de la Fête des Possibles

Plus d'informations : [www.pnr-perigord-limousin.fr](http://www.pnr-perigord-limousin.fr)

*Descubrir, Viure, Partajar*

## Note d'information – Fin du concours d'écriture « Le Périgord-Limousin en 2050 »

Élus référents : Colette LANGLADE et Lucien COINDEAU

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin a lancé en juin dernier un concours d'écriture ouvert à tous, sur le thème : « Le Périgord-Limousin en 2050 ». L'objectif : inviter les participants à imaginer l'avenir du territoire dans le style littéraire de leur choix. Utopie, dystopie, tout était permis !

Le concours a pris fin le 15 septembre. 112 contributions ont été reçues.

Un jury a été constitué pour ce concours avec les membres suivants :

- Lucien COINDEAU, Vice-Président du Parc en charge de la culture, de l'éducation au territoire et de l'implication
- Élise DEMEULENAERE, Anthropologue, membre du conseil scientifique
- Elio POSSOZ, auteur du livre "Les mains vides" (ayant participé à une résidence d'écriture aux Grandes Fenêtres à Excideuil)
- Laurence LANASPÈZE, Professeure documentaliste à la retraite et habitante de Saint-Pardoux-la-Rivière
- Jeanne LEROY, chargée de mission Adaptation au changement climatique du Parc

Un jury « jeune » est également envisagé.

Différents prix sont prévus pour les lauréats notamment dix jours de résidence d'écriture offerts au gagnant par la Maison du Goupillou située à Rudeau-Ladosse, un texte illustré par l'illustratrice Céline SEGUIN, habitante de Jumilhac-le-Grand, et des livres en lien avec le futur.

L'annonce des lauréats et la remise des prix auront lieu le **7 octobre à Miallet à 19h, présidées par Lucien COINDEAU**. L'évènement sera suivi d'une conférence de Benoit SAUTOUR.

### Vos contacts au Parc :

Jeanne LEROY, Chargée de mission Adaptation au changement climatique,  
[j.leroy@pnrpl.com](mailto:j.leroy@pnrpl.com)

Laurence PEYRE, Chargée de mission Communication et Implication : [l.peyre@pnrpl.com](mailto:l.peyre@pnrpl.com)

## **Note d'information – Journée de rencontre sur l'adaptation au changement climatique le 15 octobre à Saint-Estèphe**

Élue référente : Colette LANGLADE

L'été caniculaire et les sécheresses records témoignent de l'importance de s'adapter au changement climatique. Une nouvelle journée de rencontre à destination des élus, techniciens et partenaires est organisée le mercredi 15 octobre 2025 à Saint-Estèphe. Le Parc confirme ainsi son rôle d'animateur de la dynamique à l'échelle du territoire.

Cette journée suivra un programme riche mêlant interventions en salle, foire aux pépites présentant des initiatives du territoire et visites de terrain pour découvrir des solutions concrètes.

En raison des contraintes budgétaires actuelles, le déjeuner prendra la forme d'une auberge espagnole.

**Votre contact au Parc : Jeanne LEROY**, Chargée de mission Adaptation au changement climatique, [j.leroy@pnrpl.com](mailto:j.leroy@pnrpl.com)

## **Note d'information – Les Veilleurs du Bandiat : une rivière entre mythes et futurs contrastés**

Élus référents : Lucien COINDEAU et Colette LANGLADE

La Fondation pour la recherche sur la Biodiversité (FRB) a lancé un appel à projet intitulé « Vivre “bien” en 2050 ou au-delà, dans son territoire : quels socio-écosystèmes et quelles places pour la biodiversité ? ». Cet appel à projet vise à soutenir des projets interdisciplinaires, ancrés localement, et dont les objectifs seront de nourrir l'action en définissant des scénarios territoriaux de transitions écologiques et sociales.

Les piliers méthodologiques doivent reposer sur l'intégration de l'imaginaire pour construire des visions de transitions par les approches artistiques, les récits et le sensible, et doivent permettre la représentation de visions plurielles d'un territoire.

L'association Gco – Transition citoyenne en Périgord Vert, basée à Nontron, a construit un projet avec le chercheur en créativité Asaf BACHRACH, rattaché au CNRS et habitant de Saint-Saud-Lacoussière. Le projet s'intitule : « Les Veilleurs du Bandiat : une rivière entre mythes et futurs contrastés ».

Ce projet « Les Veilleurs du Bandiat » propose une enquête territoriale interdisciplinaire, sensible et scientifique. Il explore les futurs possibles de la rivière à travers récits vécus, cartographies mentales participatives, modélisations écologiques, créations artistiques et observations de terrain. Le projet mobilise un collectif d'habitants, chercheurs, artistes, élus, associations, naturalistes... avec une attention particulière aux figures non humaines (castor, rivière, forêt), aux mémoires hydrauliques (fontaines, sources) et aux croyances locales.

Le projet répond à l'urgence de développer des outils de représentation, de médiation et d'adaptation face aux tensions croissantes sur l'eau, dans des territoires ruraux encore perçus comme « préservés » mais en mutation rapide.

Le Gco a sollicité le Parc pour être partenaire du projet. Le rôle du Parc serait d'accueillir les porteurs du projet sur la thématique de l'eau, avec des apports techniques sur les milieux et les usages et de la mise en relation avec des acteurs locaux.

Dans ce projet, le Gco a alloué au Parc un budget de 6 270 €, destiné à financer les actions d'animation.

Le pré-projet a été déposé fin juillet 2025. Les résultats définitifs de l'appel à projets sont attendus pour mars 2026.

Les prochaines étapes :

- Septembre 2025 : retours du comité d'orientation (recommandations pour écrire la proposition finale)
- 15 décembre 2025 : limite pour déposer le projet final
- Mars 2026 : annonce des résultats
- Juin 2026 - Juin 2028 (si le projet est retenu) : mise en place du projet

Le pré-projet détaillé est joint en annexe.

L'appel à projets est consultable ici :

<https://www.fondationbiodiversite.fr/appel/appel-a-projet-programme-frb-scenario-2-2025/>

**Vos contacts au Parc :**

**Jeanne LEROY**, Chargée de mission Adaptation au changement climatique,  
[j.leroy@pnrpl.com](mailto:j.leroy@pnrpl.com)

**Stéphanie POUPLIER**, Chargée de mission Culture, [s.pouplier@pnrpl.com](mailto:s.pouplier@pnrpl.com)

**Marc PICHAUD**, Chargé de mission Étangs : [m.pichaud@pnrpl.com](mailto:m.pichaud@pnrpl.com)

## Note d'information – Participation au projet LIFE CARE

Élu référent : Pascal BOURDEAU



©Mustela\_lutreola\_Andrew\_IVES\_  
(Creative\_Commons)\_BY-NC-SA

En réponse à l'appel à projet LIFE « Nature et Biodiversité » 2025 de la Commission Européenne, l'Office Français de la Biodiversité a souhaité proposer un projet en faveur de la préservation du Vison d'Europe (VE). Le projet LIFE CARE (Conservation Actions and Reintroduction of European mink) a pour objectifs et principales actions la réintroduction et la préservation de l'espèce en milieu naturel.

Le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) est une espèce classée en danger critique d'extinction sur les listes rouges françaises (2017), européennes (2012) et mondiales (2011) de l'UICN (MNHN, 2020). Inscrit sur le Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 Vallée de la Nizonne FR7200663 et justifiant la création du site, le Vison d'Europe est présent historiquement sur la Nizonne (Fournier, 2011). L'habitat semble correspondre à ses besoins et la Vallée de la Nizonne représente un axe majeur pour la reconquête territoriale nationale de l'espèce.

Le PNR PL est la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000 Vallée de la Nizonne. Il mène des actions en faveur de la protection et de la conservation du Vison d'Europe et son engagement au projet est indispensable pour la pérennité de l'espèce. Ainsi, il s'est positionné en qualité de partie prenante du LIFE CARE et, dans la limite de ses capacités techniques, humaines et financières, sera amené à l'accompagner sur les volets suivants :

- Restauration et gestion des habitats
- Aménagement d'ouvrages
- Surveillance et lutte contre le Vison d'Amérique
- Soutien au projet de réintroduction
- Communication

Il est prévu que le projet LIFE CARE, soumis en septembre 2025, soit mis en œuvre dès septembre 2026, pour une durée de 7 ans (2026 - 2033).

**Votre contact au Parc : Pauline GUILLOT – [p.guillot@pnrpl.com](mailto:p.guillot@pnrpl.com)**  
05 53 55 36 00

### Candidature du PNR Périgord-Limousin à l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine (ARBNA) : vers une stratégie territoriale pour la biodiversité

Élu référent : Pascal BOURDEAU

En parallèle de la révision de sa charte, le Parc naturel régional Périgord-Limousin élabore actuellement sa **stratégie en faveur de la biodiversité**. Pour renforcer cette démarche, le Parc a répondu à l'appel à candidature de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARBNA), qui propose un accompagnement méthodologique et technique aux collectivités intercommunales souhaitant développer des stratégies locales pour la biodiversité.

La candidature du Parc a été pensée pour que cet appui s'applique à l'ensemble de son territoire, dans une logique de **stratégie unique et partagée**. Intégrée au projet de territoire, cette stratégie associera étroitement les **communautés de communes** membres, et s'articulera avec les actions déjà engagées dans le cadre de leurs **Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)**.

Des premiers échanges ont été engagés avec les élus référents des intercommunalités afin de poser les bases d'une co-construction et de préciser les modalités d'articulation entre les différents niveaux d'action. Ces discussions se poursuivront dans les prochains mois et seront élargies aux partenaires techniques, dans l'objectif de bâtir une stratégie à la fois complète et opérationnelle.

Le jury de l'appel à manifestation d'intérêt « Expérimentation pour le développement d'une démarche d'accompagnement des collectivités à l'élaboration de leur stratégie locale en faveur de la biodiversité », composé de la Région, la DREAL, l'Office Français de la Biodiversité et l'ARBNA, s'est tenu vendredi 5 septembre dernier. Il a évalué neuf candidatures pour six (maximum sept) places.

Compte tenu du nombre de candidatures, le jury a étudié attentivement la typologie des collectivités candidates et les besoins d'accompagnement au regard des moyens humains et financiers en ingénierie technique. Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (A.M.I), il a été décidé de prioriser les communes et les intercommunalités de taille intermédiaire (majoritairement des communautés de communes) pour lesquelles des besoins significatifs d'accompagnement (voire de coaching) ont été relevés. Le jury souhaite également éviter un déséquilibre dans les tailles de collectivités et l'expertise au sein du collectif qui sera accompagné au cours des deux ans.

**La candidature du PNR Périgord-Limousin n'a pas été retenue dans le cadre de l'A.M.I. Néanmoins, il tient à cœur du jury, et tout particulièrement de l'ARBNA, d'apporter un appui technique pour nous accompagner dans l'élaboration de notre Stratégie Locale de Biodiversité en lien avec le contrat de Parc 2023-2026 avec la Région Nouvelle-Aquitaine.** De plus, l'agence souhaite renforcer le travail partenarial avec les PNR et en particulier le PNR Périgord-Limousin qui a manifesté son souhait d'être accompagné. C'est pourquoi l'ARBNA nous propose d'étudier nos besoins/attentes et de déterminer les modalités d'accompagnement qu'elle pourra nous proposer pour y répondre.

**Votre contact au Parc : Sabrina MALÈVRE – [s.malevre@pnrpl.com](mailto:s.malevre@pnrpl.com) - 05 53 55 36 00**

## Note d'information

### Paiements pour Services Environnementaux (PSE) Agence de l'eau Adour-Garonne 2025-2030

Elu référent : Philippe FRANÇOIS

Dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne reconduit des Paiements pour Services Environnementaux « zones humides – prairies permanentes » (PSE). Ces PSE servent à reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à la protection de l'environnement, au-delà de la réglementation. Cette forme de soutien financier à l'agriculture est basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à la société en matière de protection de l'eau et de la biodiversité.

Ces nouveaux PSE s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan Eau et répondent aux mesures 20 et 27 du plan Eau, à savoir la préservation des zones humides (mesure 20) et plus particulièrement les prairies humides et le soutien aux pratiques agricoles à bas niveau d'intrants sur les aires d'alimentation de captages (mesure 27) jusqu'à la fin de la programmation PAC.

Sur le territoire du Parc, plusieurs bassins versants PSE ont été ouverts par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, pour la période 2025-2030 : **Touvre-Bandiât-Tardoire ; Dronne amont ; AAC Valouse ; Amont Isle.**



Dans ce cadre, le Parc a candidaté en partenariat avec l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Dordogne, EPIDOR, pour l'animation du dispositif Dronne amont.

Dans le cadre de ces PSE, le Parc a également candidaté aux expertises zones humides sur les exploitations s'engageant dans le dispositif, sur l'ensemble de son territoire actuel et incluant les nouvelles communes candidatant à la nouvelle charte 2026-2041. Cette mission d'expertises à mettre en œuvre en 2026, sera financée à 100% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

**Vos contacts au Parc :**

**Guillaume DEYZAC**, responsable Cellule Eau et Milieux aquatiques  
[g.deyzac@pnrpl.com](mailto:g.deyzac@pnrpl.com)

**Cédric DEVILLEGER**, chargé de mission Natura 2000 haute Dronne et Plateau d'Argentine  
[c.devilleger@pnrpl.com](mailto:c.devilleger@pnrpl.com)



Aidons  
les

# pollinisateurs

Semons sauvage et local

Per un país brundant !  
Granas de país



Le Parc naturel régional  
Périgord-Limousin

vous invite à agir  
pour les pollinisateurs  
dans vos espaces verts



Parc  
naturel  
régional  
Périgord-Limousin  
Peiregòrd-Lemosin



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine



## De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du programme européen LIFE Wild Bees, en faveur des abeilles sauvages et plus largement des insectes pollinisateurs, le Parc met à disposition de chacune des communes et des villes portes de son territoire - un sachet de 200g d'un mélange de graines de fleurs de prairies ou accompagnatrices des cultures. Ces graines sont labellisées « Végétal local » et peuvent permettre de couvrir une surface d'environ 100 m<sup>2</sup>. Un sachet par commune est disponible gratuitement sur demande au Parc.

## Pourquoi faire ?

Pour mieux nourrir les pollinisateurs sauvages, il est essentiel de développer une flore locale. Nos abeilles sauvages ne sont pas adaptées aux fleurs exotiques ou trop transformées comme certains cultivars, dont le nectar est difficilement accessible. Les fleurs simples, issues de la flore indigène, sont plus adaptées à leurs besoins et favorisent une meilleure pollinisation.



### qu'est-ce que c'est ?

“Végétal local” est une marque de l'Office français de la biodiversité, qui certifie la traçabilité des végétaux sauvages et locaux.



Les végétaux marqués sont issus de collectes en milieux naturels. Ils n'ont pas subi de sélection ou de croisement et sont naturellement présents dans la région d'origine biogéographique considérée.

Le territoire du Parc est majoritairement concerné par la région Massif central, et dans sa partie calcaire, par la zone Sud-Ouest.

## Liste des espèces

Chaque sachet contient des graines de 22 espèces différentes : Achillée millefeuille / Camomille des chiens / Souci des champs / Bleuet rose / Bleuet / Carotte sauvage / Digitale pourpre / Vipérine commune / Scabieuse des champs / Miroir de vénus / Marguerite commune / Mauve musquée / Grande Mauve / Origan / Coquelicot / Sauge des prés / Scabieuse colombarie / Compagnon blanc / Silène enflé / Salsifis des prés / Camomille inodore / Pensée des champs.

Cette liste a été conçue pour couvrir plusieurs cas de figures (sols, périodes de floraison...). Selon les conditions toutes les espèces ne lèveront pas. Aussi, certaines espèces peuvent ne lever que la deuxième année par exemple.

Les recommandations pour les semis sont indiquées au dos de chaque sachet.

## Où trouver la marque “Végétal local” ?

Vous pouvez trouver la liste des producteurs de la marque “Végétal local” par région biogéographique sur ce site ou via ce QR code :

<https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>





# Périgord-Limousin : un concours d'écriture en lien avec l'adaptation au changement climatique

 [sudouest.fr/dordogne/la-coquille/perigord-limousin-un-concours-d-ecriture-en-lien-avec-l-adaptation-au-changement-climatique-25478214.php](http://sudouest.fr/dordogne/la-coquille/perigord-limousin-un-concours-d-ecriture-en-lien-avec-l-adaptation-au-changement-climatique-25478214.php)

Daniel Syriex

September 7, 2025



« Imaginez le Périgord-Limousin en 2050 ! », tel est le thème proposé par le Parc naturel régional. Les participants ont jusqu'au 15 septembre pour envoyer leurs textes

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin (PNR PL), présidé par Anne-Marie Almoster-Rodrigues et dont le siège social est implanté sur le site de La Barde, à La Coquille, s'intéresse à l'évolution du climat et l'adaptation au changement climatique.

Une analyse des différents paramètres climatiques a été réalisée dans six communes du territoire, à savoir Mareuil-en-Périgord, Nontron et La Coquille, ainsi que Rochechouart, Cussac et Nexon en Haute-Vienne. L'étude a ciblé une période de référence pour toutes les projections comprises entre 1976 et 2005.

## Jusqu'au 15 septembre

Pour toutes ces raisons, le PNR a lancé un concours d'écriture sur le thème « Imaginez le Périgord-Limousin en 2050 ! ». Attention, le texte est à remettre au plus tard lundi 15 septembre. Quel sera donc le climat en 2050 ? Un quart de siècle, ce n'est finalement pas si loin. Néanmoins, le climat du Périgord-Limousin aura bien changé, pour la température et la pluviométrie. De quoi aider les participants pour leur récit.

Le texte peut être présenté sous la forme littéraire de son choix : récit, poème, chanson... Le narrateur peut être un humain, un objet, un animal, etc. Pour nourrir l'imagination, le Parc met à disposition une fiche « Évolution du climat à l'horizon 2050 », et des questions

clés, en annexe du règlement du concours (1).

## Résultats en octobre

---

Le contenu du texte se déroulera en 2050 dans une commune du PNR qui devra être nommée. On peut écrire en français ou en occitan. L'œuvre devra être courte : deux pages A4 maximum (un recto verso). Aucun minimum n'est imposé.

Les résultats du concours seront annoncés courant octobre à l'occasion de la Journée nationale de la résilience. Les meilleurs textes seront lus à voix haute et le jury remettra des prix aux lauréats.

(1) Le formulaire est à retrouver sur le site [pnr-perigord-limousin.fr/concours2050](http://pnr-perigord-limousin.fr/concours2050).

# Une famille part en vacances durant deux semaines avec des ânes sur les chemins du Limousin

**P** [lepopulaire.fr/vayres-87600/economie/une-famille-part-en-vacances-durant-deux-semaines-avec-des-anes-sur-les-chemins-du-limousin\\_14745238](https://lepopulaire.fr/vayres-87600/economie/une-famille-part-en-vacances-durant-deux-semaines-avec-des-anes-sur-les-chemins-du-limousin_14745238)

Franck Jacquet

September 11, 2025



Mathilde, Etienne et Jean Tenant vivent un moment fort durant ces vacances dont tout le monde se souviendra. © franck jacquet

Après deux jours de vacances, ils ne sont qu'à une dizaine de kilomètres de chez eux.

Pourtant, lorsque nous retrouvons Mathilde, Jean et Étienne, sur un chemin près des ruines du château de Lavauguyon, la pleine nature qui nous entoure donne l'impression d'être au bout du monde.

## 15 jours sur les chemins

Depuis quelques jours, la famille est partie en vacances à pied, avec ses deux ânes et leur chien, sur les chemins du parc naturel Périgord-Limousin.

Une randonnée de deux semaines pour faire le tour du PNR, à un rythme déconnecté du quotidien.

« On a la chance d'habiter une région magnifique. D'habitude, nous partons faire des randonnées en haute montagne, mais cette année, nous avons voulu profiter de notre territoire. Ce sont des vacances au budget zéro euro et zéro carbone. Plutôt que de partir à l'autre bout de la France, les vacances, c'est aussi partir de chez soi », raconte Jean Tenant, assis dans l'herbe.

### « On ne monte pas sur le dos des ânes »

---

Partie de Vayres, la famille va faire chaque jour, des étapes de 15 kilomètres, pour aller jusqu'à Milhac-de-Nontron, et revenir par Saint-Pierre-de-Frugie et Saint-Auvent. Producteur de plantes aromatiques et médicinales à Vayres, à *la Ferme des Simples*, le couple a travaillé tout l'été.



Avec leur garçon Étienne, scolarisé à domicile, ces vacances hors du commun, étaient très attendues.

« J'adore être avec les ânes, mais on ne monte pas sur leur dos parce qu'ils portent les affaires. Et puis, j'adore dormir dans la tente », s'enthousiasme le garçon.

### En totale autonomie

---

Pendant que suit Neige, le chien, les ânes, Plic-Ploc et Blackbloc, sont chacun chargés de 35 kilos d'équipement : la nourriture, la tente, les duvets...

« On est partis avec ce qu'il nous faut pour manger, pas besoin d'aller dans les épiceries, on est autonomes. On découvre notre environnement d'une autre façon. Ce matin, on longeait La Tardoire. On voit des endroits qu'on pourra ensuite conseiller aux touristes qui viennent dans nos gîtes à la ferme », reprend Mathilde, la maman.

Chaque soir, la famille s'arrête où elle veut. La nuit dernière, tout le monde a dormi sous les platanes de Peyrassoulat, à Chéronnac.

« Quand on part ensemble, on devient tous un troupeau. On est connectés », illustre Jean, le chef de famille.

La famille Tenant va vivre un moment fort durant ces deux semaines.

Des vacances dont tout le monde se souviendra.



Le Parc naturel régional Périgord-Limousin vous invite à participer

**FÊTE DES POSSIBLES**

APÉRITIF  
REMISE DE PRIX  
CONFÉRENCE

**LE PÉRIGORD  
LIMOUSIN  
EN 2050**

**MARDI 7 OCTOBRE 2025**  
**SALLE DES FÊTES - MIALLET - 19H**

"Biodiversité et climat, se préparer à vivre dans un monde différent"  
Conférence par Benoît Sautour,  
professeur de l'Université de Bordeaux

Conférence précédée de la remise  
des prix du concours d'écriture  
"Le Périgord-Limousin en 2050"

**ENTRÉE LIBRE**  
Parc naturel régional  
Périgord Limousin  
05 53 55 36 00  
info@pnrpl.com

Logos: La Région Aquitaine, FutursACT, FRANCE 2050, Le Conservatoire Botanique de France, Dronne et Belle, Communauté de Communes du Périgord, PÉRIGORD NORTONNAIS, PÉRIGORD LIMOUSIN

**quò sirá un plaser de vos aculhir !**